

# ensemble

Bulletin d'information de la Communauté de Communes du Volvestre

n° 35



**Budget, Petite enfance, Habitat,  
Environnement, Économie...**

## Vanessa Rouzès, la nouvelle directrice générale des services

**E**n remplacement d'Alaric BERLUREAU, qui a intégré un poste dans les Pyrénées-Atlantiques, la Communauté de Communes du Volvestre a le plaisir d'accueillir Vanessa ROUZÈS, nouvelle directrice générale des services.

Lauréate du concours d'attaché territorial en 2008, diplômée notamment de l'institut des études politiques de Toulouse, Vanessa ROUZÈS a exercé précédemment les fonctions de directrice générale des services de la Mairie de Seilh.

Elle s'attachera particulièrement à la préparation et à l'exécution des décisions prises par le Conseil Communautaire, à l'élaboration et au suivi de l'exécution du budget, à la sécurisation juridique des actes de la Communauté et à la coordination de l'ensemble des services.



## Développement durable

La Communauté de Communes du Volvestre était présente au premier forum des acteurs locaux du développement durable le 21 mai 2011. Lors de cette manifestation qui s'est déroulée à la Maison de l'Artisanat et de l'Environnement à Lacaugne. La Communauté a présenté sur son stand : Activestre, 1<sup>er</sup> parc d'activités certifié ISO 14 001 du Midi-Pyrénées et des animations sur le tri sélectif et le compostage.



La Communauté de Communes du Volvestre sera présente les 6 et 7 août prochains à Montesquieu Volvestre pour la foire exposition.

Les élus et le personnel de la Communauté auront le plaisir de vous accueillir sur leur stand.



# Un nouveau centre technique

Chères concitoyennes,  
chers concitoyens

## sommaire

### actualités

p. 2

- Une nouvelle directrice
- Développement durable
- Journées agricoles du Volvestre

### le mot du président

p. 3

### budget

p. 4 et 5

- Contexte général
- Budget principal
- Budget petite enfance

### petite enfance

p. 6 et 7

- Point sur les crèches
- Zoom sur les activités du RAM

### habitat

p. 8 et 9

- Bilan du PLH 2004 - 2010

### environnement

p. 10 et 11

- Redevance spéciale, tri et collecte

### économie

p. 12 et 13

- Activestre

### l'info en plus

p. 14 et 15

La Communauté de Communes du Volvestre continue de s'équiper. Après le pôle administratif qui occupe l'Hôtel de la Communauté c'est au tour des services techniques d'emménager bientôt dans des locaux adaptés et fonctionnels.

Jusqu'à présent, ces services étaient éclatés sur plusieurs sites, ce qui engendrait des déplacements multiples, des difficultés d'organisation et de gestion.

D'ici peu, ils seront regroupés sur un site unique.

En effet, la Communauté de Communes a acquis l'ancien centre d'exploitation EDF situé avenue de Toulouse à Carbonne. Globalement adapté à l'activité des services techniques, ce bâtiment ne nécessitera que des modifications et aménagements mineurs par rapport au projet de construction tel qu'il avait été envisagé lors du précédent mandat, sur la zone d'Activestre. De plus, dans un souci d'efficacité, il était intéressant de rapprocher le centre technique du pôle administratif, en effet à peine 200m les sépareront.

En outre, sur le plan financier nous réalisons une bonne opération... qu'une autre collectivité aurait bien

sûr pu réaliser : 450 000 € d'achat plus 200 000 € d'aménagements avec des subventions escomptées de l'ordre de 50%, cela représente, hors subventions, environ 1/3 de ce qui avait été envisagé pour la construction sur Activestre à savoir 2 000 000 €.

De plus, les deux parcelles d'Activestre que nous avons affectées à la construction du Centre Technique, sont libérées, ce qui représente une économie supplé-

mentaire de 180 000 €.

Nous pensons qu'avec ce nouvel équipement, la Communauté de Communes du Volvestre, tout en se souciant du cadre de travail de ses techniciens et en investissant, prépare l'avenir dans cette période d'incertitude. Elle se dote d'un outil de travail performant, adapté aux normes environnementales actuelles et conforme aux services qu'attendent nos administrés. Cela pour un coût très raisonnable.



*Le Président  
de la Communauté  
de Communes du Volvestre,  
Guy Hellé*



## Le budget 2011 : retour de l'investi

Le budget 2011 de la communauté de communes a été adopté par l'assemblée Communautaire le 28 avril 2011.

### Contexte général : situation économique et sociale

#### Situation globale

La loi de finances 2011 comporte plusieurs mesures contraignantes pour les collectivités locales.

Le gel des concours financiers de l'État aux collectivités locales est prévu par la loi de programmation des finances publiques pour 2011 à 2014. Ce gel porte sur une période de 3 ou 4 ans.

La part départementale de la taxe d'habitation a été transférée aux communes et intercommunalités. Un mécanisme de neutralisation des effets de ce transfert devrait permettre d'assurer la neutralité du transfert pour les contribuables comme pour les collectivités locales

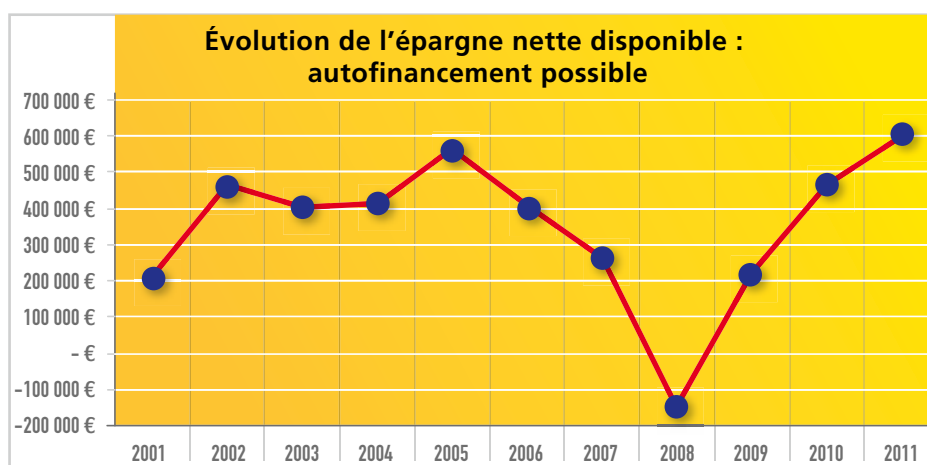
L'État a revalorisé, de 2 %, les valeurs locatives cadastrales (servant de base à l'établissement des taxes d'habitation et foncières).

#### Situation de la collectivité

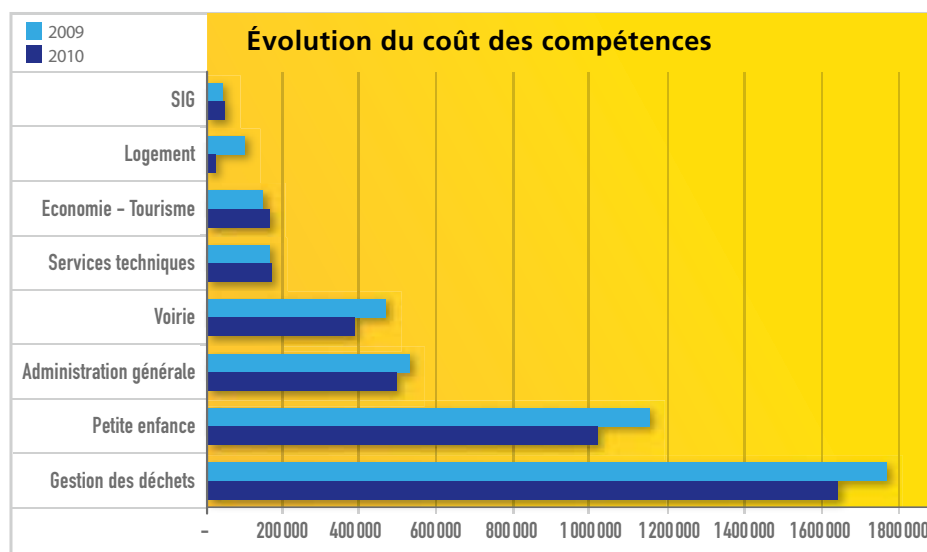
L'analyse financière rétrospective de la collectivité montre qu'entre 2005 et 2009, les recettes de la collectivité ont augmenté de 67 % alors que sur la même période, les dépenses ont augmenté de 136 %.

Une hausse de la fiscalité a été nécessaire en 2009 et en 2010, afin que les recettes restent supérieures aux dépenses.

Ceci a permis de retrouver une épargne nette positive, c'est-à-dire que la collectivité peut, à nouveau, **autofinancer une part de ses investissements**.



Par ailleurs, une maîtrise des dépenses de fonctionnement a aussi permis de contenir le coût annuel des services.

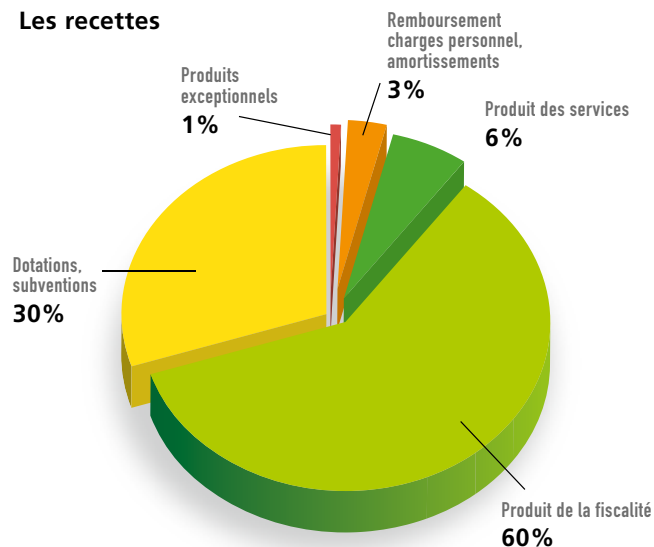


# ssement

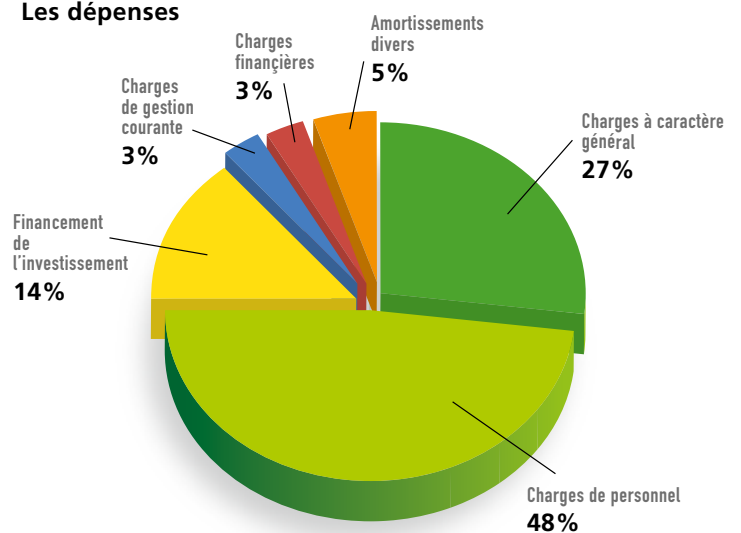
## Budget principal et budget petite enfance

### La section de fonctionnement

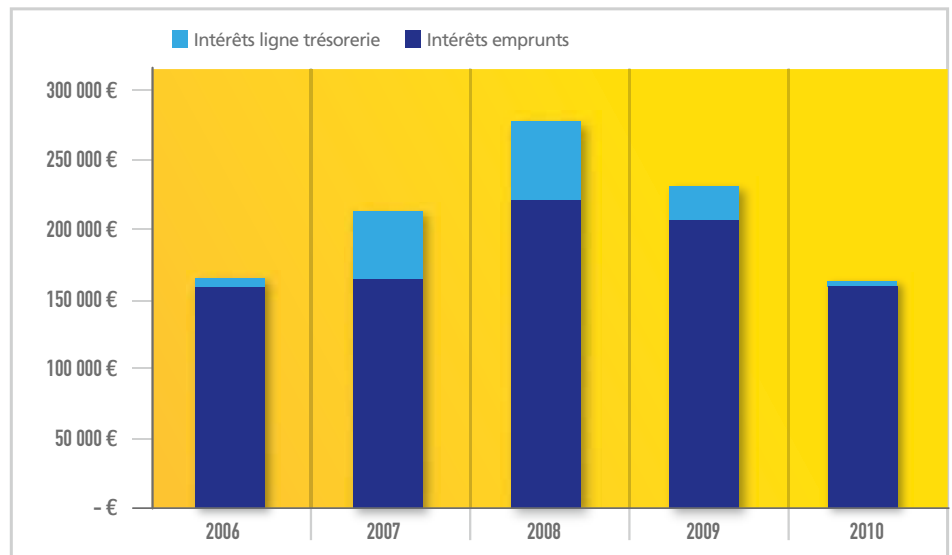
#### Les recettes



#### Les dépenses



Les frais financiers liés au recours à la ligne de trésorerie ont été réduits plus que de moitié sur les deux dernières années. L'effort fiscal qui a été demandé, ajouté à un recours à l'emprunt modéré, a aussi permis à la collectivité de ne pas s'endetter davantage et de garder une bonne capacité de désendettement.



### La section d'investissement

Sur les années **2009 et 2010**, les investissements ont été limités pour contenir l'endettement de la Communauté de Communes du Volvestre.

**Le budget 2011 voit le retour à un niveau d'investissement important, dont les projets suivants :**

- ➡ les travaux de voirie dans le cadre du pool routier : inscription d'une enveloppe de 2 600 000 €
- ➡ l'acquisition et l'aménagement d'un bâtiment pour les services techniques (450 000 € pour l'achat et 200 000 € pour les travaux)
- ➡ l'étude pour la mise en sécurité de la déchetterie de Carbonne et du quai de transfert
- ➡ l'acquisition de matériel pour la collecte des déchets (engin de manutention, conteneurs...)
- ➡ le renouvellement d'un véhicule pour les services techniques
- ➡ le renouvellement du matériel informatique (serveur, postes de travail...)
- ➡ le choix du maître d'œuvre pour la reconstruction de la crèche de Marqufave.

## Un point sur les crèches

Préparation de la rentrée de septembre et bilan des activités de l'année écoulée sont, en cette période, à l'ordre du jour du travail des équipes en charge de la petite enfance.



### Différents projets mis en œuvre en 2011

Cette année, les équipes ont travaillé sur des projets spécifiques, enrichissant ainsi les pratiques et l'accueil des enfants et de leur famille.

Trois crèches ont mis en place des ateliers de psychomotricité, la quatrième a travaillé sur la communication pré-verbale et la dernière structure a élaboré un projet autour de la musique. Pour chaque projet un intervenant extérieur est venu aider à dynamiser les pratiques.

Tout en restant bien sur dans les lignes budgétaires qui leur sont allouées, les équipes et les intervenants ont réussi à apporter aux enfants un autre regard sur leur environnement et leur cadre de vie.

### Premier contact avec l'école

Les cinq crèches de la Communauté de Communes du Volvestre (Carbonne, Marquefave, St Sulpice sur Lèze, Rieux Volvestre et Montesquieu Volvestre) et le relais d'assistantes maternelles travaillent en étroite collaboration avec les établissements scolaires afin que le passage de la crèche à la classe maternelle s'effectue dans les meilleures conditions.

Des visites dans les écoles permettent aux enfants d'appréhender en toute sérénité ce qui sera leur nouvel environnement. Cette année sont concernés les enfants nés en 2008.

### Inscriptions

Les attributions de places en crèche sont faites pour septembre 2011. Des mouvements sont encore possibles en fonction des situations familiales et professionnelles des parents.

Dossiers d'inscription à adresser à Mme DUARTE Communauté de Communes du Volvestre 34 avenue de Toulouse BP 9 31390 CARBONNE. Tél. : 05 61 90 90 99 65. □

# Zoom sur les activités du relais d'assistantes maternelles

Les animations du RAM s'adressent aux enfants accueillis par les assistantes maternelles du Volvestre qui souhaitent y participer. Découvrons une animation type.



**A** 9 h 30, la salle est aménagée par l'animatrice (éducatrice de jeunes enfants) de manière adaptée à l'accueil des tout-petits (0-3 ans) : coin dinette, coin voitures et animaux, tapis d'éveil pour les bébés, jeux de motricité, coin lecture, jeux de constructions...

Les enfants et leur «nounou» commencent à arriver de manière échelonnée. Chacun peut arriver et repartir quand il le souhaite, ainsi, le rythme s'adapte en fonction des siestes ou biberons des bébés.

Les enfants peuvent jouer librement dans l'espace aménagé. Le jeu libre leur permet la rencontre spontanée avec les autres enfants, l'expérimentation des différents jeux à disposition, le développement de l'imagination et de la créativité. Les adultes restent attentifs et disponibles aux demandes des enfants.

Vers 10 h 15, une petite activité est proposée aux enfants qui le souhaitent. Cette année, les animatrices du RAM ont défini des semaines à thème et les activités proposées s'y rapportent (par exemple : « Les indiens... ugh ! », « c'est le réveil des oreilles », « un petit cadeau pour maman », etc.). Les ateliers sont variés : peinture, instruments de musique, comptines, pâte à sel, collage, jeux de manipulation... Selon le nombre d'enfants présents, l'animatrice organise un ou plusieurs groupes. En effet, suivant les lieux et les moments d'animation, on compte

en moyenne entre 5 et 25 enfants par accueil.

En fin de matinée, les enfants peuvent au choix se défouler à la motricité, s'amuser dans l'un des coins-jeux ou encore se poser pour lire une histoire avec un adulte.

A 11 h 30, chacun aide à sa mesure à ranger les jouets dans les caisses à roulettes... Et oui, le RAM est itinérant et demain, il sera dans une autre commune ! □

**Le RAM, c'est aussi découvrir, rencontrer, partager... avec des animations « exceptionnelles » :**

- le carnaval des petits Indiens, le 20 avril avec la crèche de Montesquieu
  - la sortie pompiers : à la rencontre de ces héros qui fascinent et intriguent les enfants, sans oublier le petit tour en camion, quelle aventure !
  - les visites des écoles maternelles : en route vers une nouvelle étape
  - la fête de fin d'année : le 23 juin avec les crèches de Rieux et Carbonne. Au programme : stands de jeux pour les enfants, spectacle de Clown, château gonflable et parcours de tunnels, décoration d'une fresque géante...
- Il faut souligner l'implication et la motivation des assistantes maternelles qui ont participé à l'organisation de cette journée, en plus de leur temps de travail, et qui se sont mobilisées le jour J afin d'assurer le bon déroulement des festivités !**

## Planning des animations du RAM

**Animations collectives hebdomadaires, tous les matins de 9h30 à 11h30**

### À Rieux Volvestre

Centre de loisirs : Le lundi (sauf vacances)

### À Saint Sulpice sur Lèze

Salle des fêtes communale : Le mardi

### À Montesquieu Volvestre

École maternelle : Le mercredi (sauf vacances)

### À Lafitte Vigordane

Salle polyvalente : Le jeudi

### À Carbonne

Centre de loisirs : Le vendredi (sauf vacances)

## Activités spécifiques, soirées d'information

Le programme est établi pour 2 mois. Il est envoyé à l'ensemble des assistantes maternelles de la Communauté de Communes et peut être consulté sur le site Internet.

La rubrique « actualités » du RAM permet de se tenir informé des actions passées et à venir. <http://www.cc-volvestre.fr/>

## Planning des permanences

*Informations, listes et disponibilités des assistantes maternelles*

### Permanences téléphoniques

05 61 90 99 66 / 06 13 15 57 02

- Lundi, mardi et jeudi de 13 h 30 à 14 h 30

### Permanences individuelles

(sur RDV)  
**À Carbonne**

Siège de la Communauté de Communes du Volvestre, 34 avenue de Toulouse

- Lundi de 14 h 30 à 19 h
- Mardi et jeudi de 14 h 30 à 17 h 30

*A noter : possibilité de se déplacer à Montesquieu le mardi, et de prendre RDV le mercredi selon besoin* □

# Présentation du Programme Local de l'Habitat

## Programme local de l'habitat 2004/2010 : un bilan qui invite à poursuivre l'action de la Communauté de Communes

### Un peu d'histoire...

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) est l'aboutissement d'une réflexion initiée par les élus communautaires en 2001. Il traduit la volonté de développer une offre de logement adaptée aux besoins des habitants de l'ensemble des 27 communes de la Communauté de Communes du Volvestre.

Le PLH a été mis en œuvre sur la période 2004-2010. La première partie était consacrée au diagnostic. Celui-ci a permis de prendre en compte les grandes orientations du marché du logement. Il a notamment mis en évidence le décalage important qui existe entre l'augmentation des prix du foncier et de l'immobilier au cours des dernières années et les demandes insatisfaites du fait d'un manque de logements locatifs à loyers modérés sur le territoire de la Communauté de Communes.

**Les difficultés rencontrées par les ménages à revenus modestes (jeunes couples, personnes âgées...) pour accéder à un logement autonome et décent a conduit les élus communautaires à définir sur six ans un objectif de création de logements à loyers maîtrisés.**

La seconde partie du PLH était ainsi consacrée aux objectifs quantitatifs à atteindre en six ans en matière de création de logements. Trois enjeux principaux ont ainsi été identifiés :

- permettre à tous ceux qui en ont besoin de se loger sur le Volvestre en équilibrant et en diversifiant l'offre de logements : locatif aidé, accès à la propriété, établissements d'accueil pour personnes âgées, foyers logements...
- améliorer l'offre en logements pour les populations en situation précaire et faciliter la décohabitation des jeunes ;

- renforcer l'attractivité du territoire en développant l'identité du Volvestre et en préservant la qualité de vie.

Pour animer ce programme d'action, la Communauté de Communes du Volvestre a recruté un chargé de mission Habitat et Logement, qui fournit aux communes et aux acteurs locaux de l'habitat une mission d'appui et de conseil.

### Un bilan très positif

#### Accroissement du parc public de logements

Un premier axe d'action a consisté à développer l'offre de logements dans le parc public. À ce titre, le PLH s'était vu fixer comme objectif la réalisation de 228 logements en six ans, soit 38 nouveaux logements par an entre 2004 et 2010.

Sur cette période, 137 nouveaux logements ont été créés, auxquels il faut ajouter 270 places en Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (lesquelles correspondent à l'équivalent de 89 logements).

**Au total, c'est donc l'équivalent de 226 logements qui ont été financés sur la période 2004-2010, ce qui a permis d'atteindre 99 % de l'objectif inscrit dans le PLH.**

#### L'amélioration du parc privé

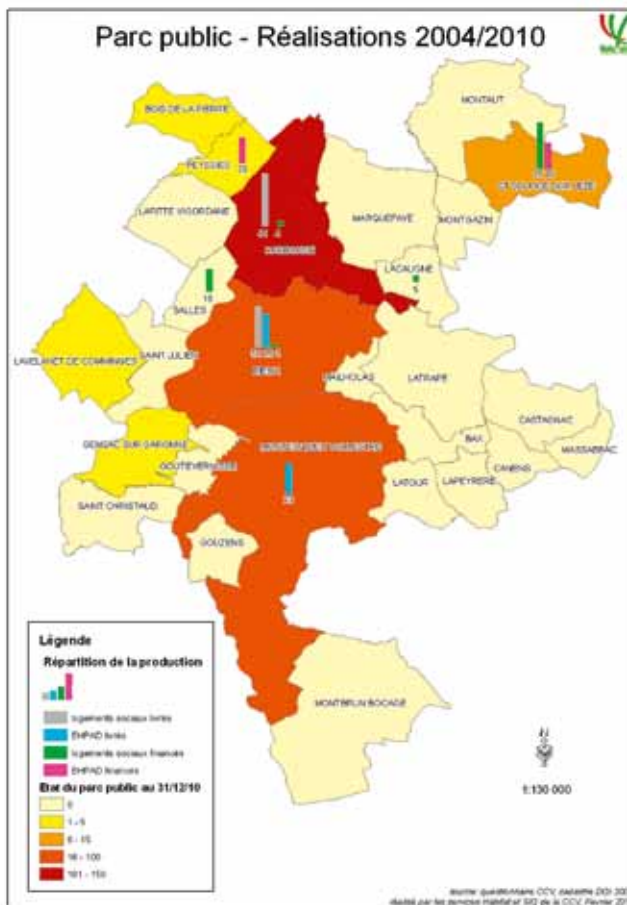
Un autre axe d'action inscrit dans le P.L.H. visait à développer le parc locatif social dans le parc privé et à améliorer le confort des logements des populations les plus modestes.

Dans ce but, des permanences ont été mise en place pour apporter des conseils personnalisés OPAH, un appui administratif et une aide au montage des dossiers de subventions pour les propriétaires occupants et les bailleurs du territoire.

Au total, ce sont 210 logements situés dans 23 communes qui ont été réhabilités depuis 2004, pour un montant total de subventions versées par la Communauté de Communes du Volvestre de 165 987 €.

75 % d'entre eux sont en loyer conventionné, c'est-à-dire que leur montant est plafonné.

Sur la période 2004-2010, le PLH a permis de générer plus de 2,8 millions d'euros pour des travaux d'améliora-





**Par ailleurs, un projet comprenant quatre logements destinés aux stagiaires et apprentis a été mis en place sur la commune de Lacaugne.**

La livraison de ces logements est prévue dans le courant de l'année 2011.

Enfin, s'agissant de l'hébergement d'urgence, une convention a été signée avec le SIVOM de Rieux pour la mise à disposition de logements temporaires à destination des personnes victimes de violences conjugales. En 2010, quatre personnes seules ont ainsi été mises à l'abri des violences. De nouveaux logements, situés à Carbonne, sont également en cours de réhabilitation.

élaboré en étroite collaboration avec les communes du territoire, ainsi que l'ensemble des acteurs qui interviennent dans le champ du logement et de l'action sociale ☐

## OPAH

**Les permanences**, animées par le PACT ARIM, se tiennent tous les jeudis de **9h00 à 12h00 au Bureau local de l'Habitat, au siège de la Communauté de communes à Carbonne, et chaque premier jeudi du mois, de 14h00 à 16h00 à la mairie de Montesquieu-Volvestre.**

L'opération d'amélioration de l'habitat (OPAH) est cofinancée par l'ANAH, le Conseil général de la Haute-Garonne et Communauté de Communes du Volvestre.

tion de logements conventionnés, ce qui a permis de soutenir l'activité des entreprises locales.

### L'accession sociale à la propriété

Deux communes du territoire ont également mis en œuvre des opérations visant à favoriser l'accession sociale à la propriété pour un total de 24 logements. Par ailleurs, dix-sept ménages ont bénéficié du dispositif Pass Foncier.

### Répondre aux besoins des publics spécifiques

**Le PLH affichait des objectifs précis en matière d'aide au maintien à domicile et à l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées. Ainsi, dans le parc privé, douze propriétaires occupants ont bénéficié d'aides pour l'adaptation de leur logement au handicap et/ou au vieillissement.**

Pour ce qui est des HLM, les organismes bailleurs proposent maintenant des logements adaptés aux différentes formes de handicaps, répondant ainsi aux objectifs du PLH.

### L'observatoire de l'Habitat et du Logement

Le dernier objectif du PLH consistait à mettre en place un Observatoire de l'Habitat et du Logement. Cet observatoire permet la restitution annuelle des grandes tendances du marché et de l'évolution des besoins. Il fonctionne grâce à de nombreux partenariats mis en place avec divers organismes tels que la CAF, la MSA, les bailleurs publics et privés, les agences immobilières locales...

### Et demain ?

Les résultats très positifs enregistrés tout au long de ces six années, ainsi que la persistance de besoins encore non satisfaits pour de nombreux habitants qui restent dans l'attente d'un logement qui corresponde à leurs besoins a conduit les élus de la Communauté de communes du Volvestre à s'engager dans un nouveau PLH.

L'année 2011 sera ainsi consacrée à la définition d'un nouveau programme de six ans, qui entrera en vigueur à partir de 2012. Ce nouveau PLH sera



### Contact et renseignements :

Olivier MAURIN  
Chargé de mission Habitat, Logement et Tourisme  
Communauté de Communes du Volvestre  
34 avenue de Toulouse  
31390 CARBONNE  
Tél. : 05.61.90.80.74  
Mail : o.maurin@cc-volvestre.fr



Une partie du personnel du service technique devant leur futur local (cf Edito page 3)

## Point sur la mise en place de la redevance spéciale pour les déchets des professionnels

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, les entreprises implantées sur le territoire de la Communauté de Communes du Volvestre sont soumises à la Redevance Spéciale. Elle permet de rémunérer les prestations d'élimination des déchets (collecte, transfert, transport et traitement) assurées par la collectivité pour les déchets assimilés aux ordures ménagères issus de producteurs autres que les ménages.

La mise en place de cette redevance est effective, grâce à une convention établie entre chaque professionnel et la Communauté de Communes du Volvestre. Cette convention permet de calculer le montant de la Redevance Spéciale en fonction du service rendu et de la quantité de déchets éliminée.

Aujourd'hui, les particuliers ne sont pas concernés par cette redevance, et restent donc soumis uniquement à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). Cette taxe ne représente que la moitié du coût de l'élimination des déchets, l'autre moitié est financée par l'impôt communautaire.

Pour toute question concernant la Redevance Spéciale, contactez la Communauté de Communes du Volvestre par téléphone au 05 61 90 80 70, par fax au 05 61 87 96 82 ou par mail à [contact@cc-volvestre.fr](mailto:contact@cc-volvestre.fr). □

## Tri du verre : attention aux faux-amis

C'est de nous, premier maillon de la chaîne du recyclage, dont dépend la quantité mais aussi la qualité du verre collecté. En pré-triant rigoureusement le verre d'emballage, nous sommes assurés qu'il sera recyclé à 100% et à l'infini.

Dans les colonnes à verre, on met uniquement du verre d'emballage :

- Bouteilles
- Flacons
- Bocaux et pots

Surtout pas de **porcelaine, faïence, grès carrelage, terre, pierres, ciment, bois, métaux...** (cf article page 13 bulletin Ensemble n°34)

Ni de verres spéciaux, tels que les verres armés, pare-brise, écrans de télévision, ampoules d'éclairage, lampes, cristal, vaisselles en verre, verre culinaire, verre opaline, miroir et verre non transparent et coloré, vitrocéramique...

### *Pourquoi doit-on exclure le verre à vitre ?*

Le verre à vitre, la vaisselle en verre ont une composition chimique différente du verre d'emballage, ce qui rend impossible leur intégration au recyclage du verre.

### *Pourquoi exclure la porcelaine, la vitrocéramique, la faïence... ?*

Parce que ce sont des matières infusibles ! Elles ne fondent pas dans les fours à la même température que les bouteilles et donc, fragilisent les verres d'emballage. □



## Ambassadeur du tri



**R**émi RAMOND, Ambassadeur du tri, est à l'écoute des usagers professionnels et particuliers pour toutes questions liées au tri sélectif, au ramassage des ordures ménagères, à la récupération du verre et au compostage. Pour toute demande, vous pouvez le contacter soit par téléphone au 05-61-90-80-70 soit par mail au [contact@cc-volvestre.fr](mailto:contact@cc-volvestre.fr).

## Le guide du tri : application smart phone

**A**fin d'élargir l'accès à l'information du tri, partout et pour tous, Éco-Emballages a développé une version smart phone du guide de tri. Dépassant le simple geste du tri sélectif, l'application référence l'ensemble des déchets ménagers et propose une ou plusieurs solutions pour chaque déchet : à trier, à composter, à jeter avec les ordures ménagères, à rapporter à la déchetterie, à donner, à réemployer... Cette application possède donc un double objectif : le terminal mobile est toujours à portée de main et permet d'avoir une réponse instantanée.

Le guide du tri d'Éco-Emballages est déjà disponible gratuitement sur l'AppStore, l'application smartphone est simple et pratique, elle combine une interface graphique et tactile avec un puissant moteur de recherche.

Si vous ne possédez pas de smart phone, vous pouvez également trouver toutes ces informations sur le site internet [www.ecoemballages.fr](http://www.ecoemballages.fr) ou joindre le service technique de la Communauté de Communes du Volvestre au 05-61-90-80-70 ou par mail [contact@cc-volvestre.fr](mailto:contact@cc-volvestre.fr)

Vous disposez donc aujourd'hui d'une application smart phone gratuite pour vous accompagner dans votre geste de tri des déchets au quotidien ! ☐



## Infos collectes

### Jours fériés

Pour les usagers collectés une fois par semaine, le rattrapage de la collecte des ordures ménagères non effectuée en raison des jours fériés se fera de la façon suivante :

Jour Férié	Rattrapage
Judi 14 juillet	Samedi 16 Juillet
Lundi 15 Août	Samedi 13 Août
Mardi 1er Novembre	Samedi 29 Octobre
Vendredi 11 Novembre	Samedi 12 Novembre

Pour tout renseignement complémentaire, les services techniques de la Communauté de Communes du Volvestre restent à votre disposition au 05.61.90.80.70 ou [contact@cc-volvestre.fr](mailto:contact@cc-volvestre.fr) ☐

### Optimisation des collectes

Le conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Volvestre a décidé d'optimiser la collecte des déchets ménagers pour homogénéiser les circuits de collecte afin d'assurer une plus grande équité sur le territoire. Une information spécifique sera distribuée aux usagers lors de la mise en application de ces nouveaux circuits.

### Encombrants

DATES DE PASSAGE :

<b>16 septembre</b>	- Castagnac, Canens, Latour, Lapeyrere, Massabrac
<b>23 septembre</b>	- Gouzens, Lahitère, Montbrun-Bocage, St-Christaud
<b>30 septembre</b>	- Montesquieu-Volvestre
<b>7 octobre</b>	- Gensac-sur-Garonne, Goutevernisse, Rieux-Volvestre
<b>14 octobre</b>	- Lavelanet, St-Julien, Salles-sur-Garonne
<b>21 octobre</b>	- Bax, Lacaugne, Latrape, Mailholas
<b>28 octobre</b>	- Carbonne
<b>4 novembre</b>	- Marquefave, Montaut, Montgazin
<b>18 novembre</b>	- St-Sulpice
<b>25 novembre</b>	- Lafitte-Vigordane, Peyssies, Bois-de-la-Pierre



## Parc d'activités ACTIVESTRE

Activestrestre offre les meilleures conditions d'installation et de développement de par sa situation géographique et son environnement privilégié.

Situé à 20 mn au sud de Toulouse, avec un accès direct à l'A64 (sortie 27), à 30 mn de l'aéroport international Toulouse-Blagnac et reliant Toulouse à l'Espagne, Activestrestre permet de développer dans des conditions particulièrement favorables les activités industrielles, tertiaires, voire certaines activités artisanales.

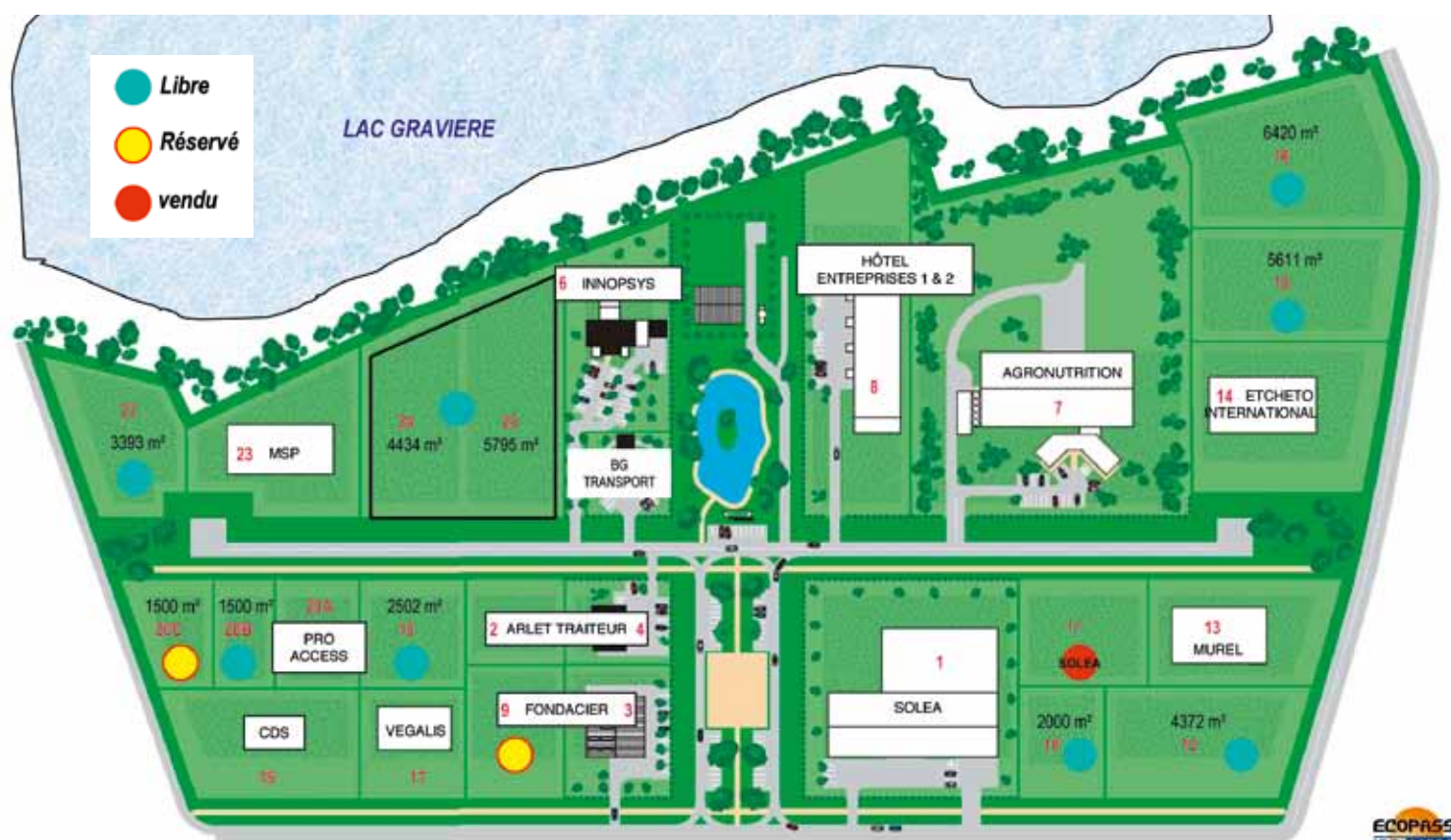
La situation d'Activestrestre favorise les échanges économiques en développant les relations transfrontalières avec l'Espagne.

Activestrestre est situé à proximité du centre-ville de Carbonne, de tous les commerces et services (restaurants, hôtels, banques, La Poste, France Télécom, EDF-GDF, crèches, écoles, collège...), et de la gare SNCF (10 liaisons avec Toulouse par jour).

Activestrestre, 1er parc d'activités environnemental dans le Grand Sud, est destiné à toutes les entreprises qui recherchent un lieu d'implantation conjuguant un emplacement géographique privilégié avec un cadre de vie de qualité respectueux de l'environnement préservé du Volvestre.

Activestrestre compte une vingtaine d'entreprises, ce qui représente 150 emplois.

**ACTIVESTRESTRE, certifié ISO 14001 depuis 3 ans déjà !  
1<sup>re</sup> zone d'activités certifiée ISO 14001 en Midi-Pyrénées**





Le 1<sup>er</sup> cycle de certification étant terminé au 26 juin 2011, le certificat est donc suspendu au mois de juillet. L'audit de renouvellement est prévu les 28 et 29 juillet 2011. Suite à cet audit la Communauté de Communes du Volvestre pourra prétendre à un nouveau certificat dont la validité sera de trois ans.

La certification ISO 14001 est un outil de management environnemental qui s'inscrit dans une démarche volontaire de progrès pour le respect de l'environnement dans la gestion quotidienne d'Activestre.

**La politique environnementale de la Communauté de Communes du Volvestre se décline par les engagements suivants :**

1. Respecter la réglementation en vigueur,
2. Maîtriser les nuisances liées aux travaux engagés par la collectivité et les entreprises en rédigeant une charte de «bonnes pratiques pour un chantier durable» qui soit approuvée par chaque prestataire qui intervient sur le parc,
3. Mener une politique de gestion active et participative en favorisant les échanges avec les entrepreneurs du parc afin de les sensibiliser aux enjeux environnementaux,
4. Préserver le parc en prévenant les risques de pollution et d'accident,
5. Prendre en compte les critères



environnementaux pour tous nouveaux projets instaurés par la collectivité sur le parc, notamment pour renforcer son image d'exemplarité,

6. Préserver l'image et le cadre de vie du territoire au sein du parc.

## L'hôtel d'entreprises

Conçu selon les critères de haute qualité environnementale (HQE) caractérisant la zone, il offre une solution très compétitive aux artisans et petites entreprises désireux de s'implanter rapidement, grâce à des locaux sécurisés à louer et adaptés, avec une assistance à l'implantation.

L'hôtel d'entreprises est composé de 10 locaux de 250 m<sup>2</sup> chacun comprenant un bureau de 13 m<sup>2</sup>.

Contact :  
Marie CONDIS, Animatrice économique  
Tél. : 05 61 90 80 70 ou 76  
Mail : m.condis@cc-volvestre.fr



## Le SCOT, ses objectifs

Régulièrement, lors des conseils communautaires, est mise à l'ordre du jour une information présentée par le Syndicat mixte du Pays du Sud Toulousain qui est compétent pour l'élaboration, l'approbation et le suivi du Schéma de Cohérence Territoriale du Sud Toulousain (SCOT).

Ce Schéma mis en place par la loi SRU (Solidarité et Renouveau Urbain) est un document de planification qui permet de préparer de manière concertée un développement durable et équilibré de notre territoire à l'horizon 2030. En effet, les communes appartenant à un même bassin de vie coordonnent à travers ce schéma leurs politiques dans les domaines de l'urbanisme, de l'habitat, de l'économie, des déplacements, de l'environnement...

Le SCOT s'imposera aux PLU, POS, cartes communales, des communes incluses dans le périmètre du SCOT.

L'aire urbaine de Toulouse a été divisée en quatre bassins de vie auxquels correspondent quatre SCOT. Le territoire de la Communauté de Communes du Volvestre s'inscrit dans le périmètre du SCOT Sud Toulousain qui regroupe les 99 communes appartenant au Syndicat Mixte du Pays du Sud Toulousain.

### Le périmètre du SCOT du Sud Toulousain

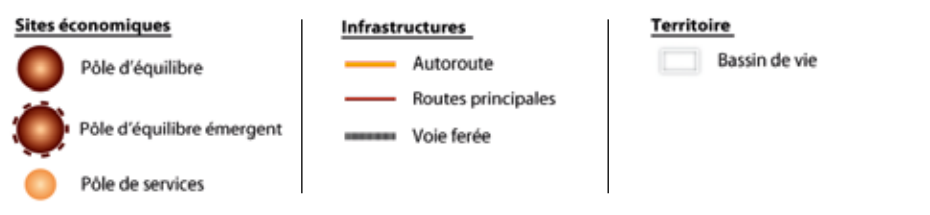
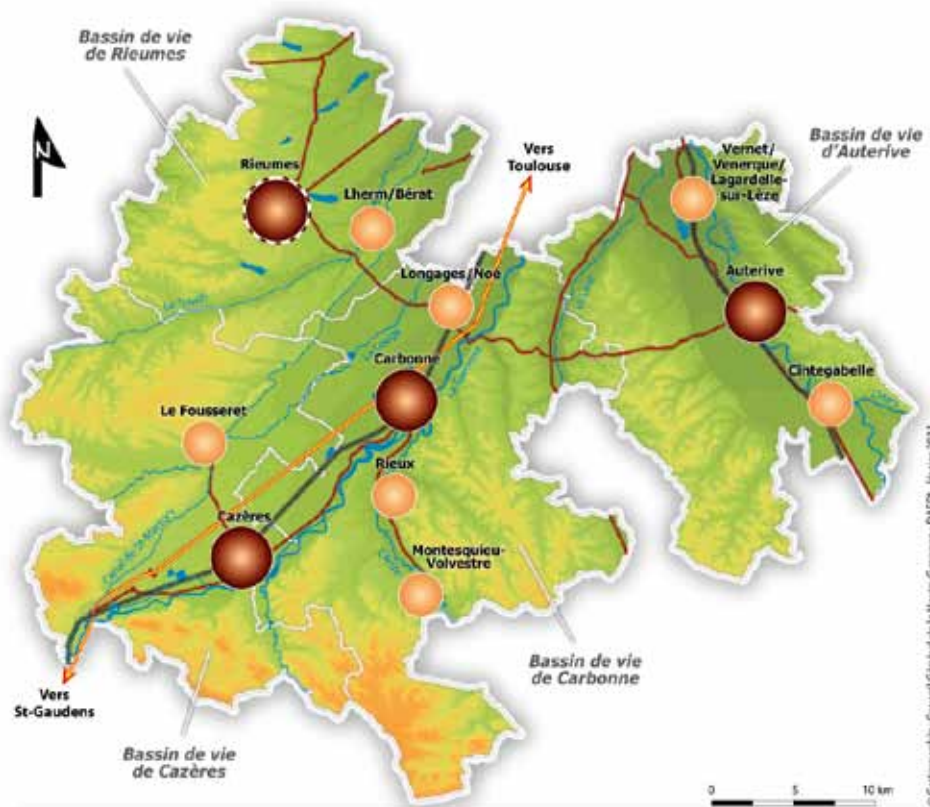
en chiffres :

- 99 communes
- 1 291 km<sup>2</sup>
- 83 000 habitants
- + 2 200 habitants par an
- 16 100 emplois
- 32 000 ménages

### Le projet du SCOT du Sud Toulousain

Le SCOT sera composé de trois documents majeurs :

- Un rapport de présentation
- Un Projet d'Aménagement et Développement Durable (PADD) qui définit les objectifs stratégiques du SCOT
- Ces objectifs seront traduits techniquement dans un Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO). Les orientations contenues dans ce document qui est



actuellement en cours d'élaboration seront opposables aux documents d'urbanisme.

Le projet de SCOT du Sud Toulousain s'articule autour de différents objectifs :

### Se doter d'un modèle de développement cohérent

Un territoire qui s'organise en 4 bassins de vie autour de 4 pôles d'équilibre : Auterive, Carbonne, Cazères et Rieumes et de 9 pôles de services (cf carte ci-dessus).

Avec une croissance démographique

maîtrisée : 116 000 habitants en 2030... et un accueil polarisé de nouvelles populations :

- 38 % dans les pôles d'équilibre
- 33 % dans les pôles de services
- 29 % dans les autres communes

Avec des objectifs...

- Répondre aux besoins quotidiens et hebdomadaires des habitants en :
- Diversifiant et complétant l'offre d'équipements et de services notamment sur les pôles,

- Développant les emplois diversifiés.
- Répondre aux besoins en matière de logements accessibles à tous.
- Développer l'offre de loisirs et de culture.
- Protéger et valoriser les bastides et villages de caractère.



## Conforter l'autonomie et la complémentarité du territoire

Objectif : 1 emploi pour 3,5 habitants

- Conforter les 3 pôles économiques majeurs du territoire : Auterive, Carbone/Capens/Noé, Cazères/Martres/Boussens.
- Créer une zone stratégique dédiée à la logistique et aux transports.
- Assurer un équilibre entre économie de production et économie résidentielle (services, commerces).
- Maintenir le petit commerce de proximité et conforter l'artisanat.
- Développer les filières à partir des spécificités locales : agriculture, transformation du chanvre, éco construction, etc.

Objectif : renforcer la qualité de l'accueil d'entreprises

- Encourager la création de zones d'activités environnementales.
- Développer les services aux entreprises.
- Développer l'accès au haut débit et au très haut débit.
- Favoriser la mixité fonctionnelle (habitat-activité) chaque fois que c'est possible.

## Préserver et valoriser le territoire

Préserver les espaces naturels et les paysages

- Conforter les corridors bleus : Garonne, Ariège, Lèze, Arize, Louge, Touch ainsi que les corridors verts : forêts, haies, zones humides..., maintenir des coupures vertes le long des principaux axes afin d'éviter une urbanisation linéaire

Maintenir les espaces agricoles

- Diviser par deux la consommation d'espaces agricoles et naturels pour les besoins de l'urbanisation
- Donner la priorité à la production alimentaire
- Maintenir l'élevage en préservant les prairies naturelles
- Développer les circuits courts de distribution

Économiser les ressources et prévenir les risques

- Économiser l'eau et développer les énergies renouvelables
- Préserver l'homme et son environnement des risques naturels et technologiques
- Lutter contre les émissions de gaz à effet de serre en agissant sur le logement et les transports



## Promouvoir une mobilité et une accessibilité pour tous

Développer les transports alternatifs à l'automobile

- Accompagner le renforcement du cadencement sur les deux lignes de chemin de fer, Toulouse-Pamiers et Toulouse-Boussens.
- Mettre en place des liaisons bus cadencées entre Rieumes et Toulouse ainsi que sur la vallée de la Lèze.
- Favoriser l'intermodalité sur les gares



ferroviaires et autres points d'arrêts cadencés : amélioration de parkings, services de rabattement, covoiturage, prise en compte des modes doux (accès piétons et vélos).

- Contribuer au développement des transports ferroviaires de marchandises.

Poursuivre l'amélioration du maillage routier du territoire

- Aménager les principaux axes routiers et notamment l'axe Nailloux – Auterive – Capens – Rieumes.
- Préserver la qualité de déplacement sur le réseau routier secondaire par la limitation de l'urbanisation linéaire.
- Intégrer les déplacements au cœur des politiques d'aménagement
- Développer les pistes cyclables et cheminements piétons.
- Renforcer la cohérence entre urbanisme et transports.

Favoriser l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite

- Accessibilité aux transports en commun.
- Accessibilité aux lieux publics, commerces et services. □



# La Communauté de Communes du Volvestre

27 communes,  
20075 habitants,  
357 kms<sup>2</sup>

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VOLVESTRE

34, av. de Toulouse, BP 9,  
31390 Carbonne.  
Horaires : du lundi au vendredi,  
de 9h à 12h et de 13h30 à 17h.  
Tél. : 05 61 90 80 70.  
Fax : 05 61 87 96 82.  
www : www.cc-volvestre.fr  
@ : contact@cc-volvestre.fr

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Comme pour toutes  
les assemblées d'élus,  
les débats du conseil  
communautaire sont publics  
et chacun peut y assister.  
Ils ont lieu le quatrième jeudi  
du mois, à 21h, au siège de la  
Communauté de Communes.

## À VOTRE SERVICE

### Cinq crèches

Carbonne, Marquefave,  
Montesquieu-Volvestre,  
Rieux-Volvestre,  
Saint-Sulpice-sur-Lèze.  
Renseignements :  
service Petite Enfance,  
05 61 90 99 65.

### Deux déchetteries

Heures d'ouverture au public :  
du mardi au samedi, de 8h30  
à 12h et de 14h à 18h.  
Fermé dimanche et lundi.  
Déchetteries :  
- Carbonne : 05 61 87 80 81.  
- Montesquieu : 05 61 90 69 08.

### BAX

Tél./fax : 05 61 87 14 41  
Maire : Philippe Bedel  
Horaires : jeudi 14 h-16 h  
@ : mairiebax@free.fr  
www : http://mairiebax.free.fr

### BOIS-DE-LA-PIERRE

Tél. : 05 61 87 86 08  
Fax : 05 61 87 96 12  
Maire : Pierre Cena  
Horaires : lundi 13 h 30-16 h 30,  
mercredi 13 h-17 h 30,  
vendredi 9 h-12 h 30  
@ : mairie.boisdelaPierre@  
persoaltitudetelecom.fr

### CANENS

Tél. : 05 61 90 37 66  
Fax : 05 61 90 15 03  
Maire : Yann Le Chevalier  
Horaires : mardi 9 h-12 h,  
14 h-17 h, samedi 9 h-12 h  
@ : mairie.canens@orange.fr

### CARBONNE

Tél. : 05 61 87 80 03  
Fax : 05 61 87 47 51  
Maire : Guy Hellé  
Horaires : lundi au vendredi,  
8 h 30-12 h 30, 14 h-17 h,  
samedi 8 h 30-12 h 30  
@ : accueil@ville-carbonne.fr  
www : www.ville-carbonne.fr

### CASTAGNAC

Tél. : 05 61 90 37 66  
Fax : 05 61 90 15 03  
Maire : Maurice Galy  
Horaires : mardi 9 h-12 h,  
14 h-17 h, samedi 9 h-12 h  
@ : mairie.castagnac@orange.fr

### GENSAC-SUR-GARONNE

Tél. : 05 61 90 21 54  
Fax : 05 61 90 41 88  
Maire : Henri Devic  
Horaires : mardi 14 h-18 h,  
vendredi 18 h-19 h  
@ : mairie.gensac.sur.  
garonne@wanadoo.fr

### GOUTEVERNISSE

Tél. : 05 61 90 08 61  
Fax : 05 61 87 55 43  
Maire : Valérie Malet  
Horaires : mardi, jeudi 14 h-17 h

### GOUZENS

Tél. : 05 61 90 23 26  
Fax : 05 61 90 23 26  
Maire : Robert Michel  
Horaires : lundi 10 h-11 h  
@ : gouzens@wanadoo.fr

### LACAUGNE

Tél. : 05 61 87 86 98  
Maire :  
Françoise Dedieu-Casties  
Horaires : lundi, mercredi  
14 h-18 h  
@ : mairielacaugne@cegetel.net

### LAFITTE-VIGORDANE

Tél./fax : 05 61 87 83 32  
Maire : François Gouazé  
Horaires :  
mardi au samedi 8 h-12 h ;  
mardi, jeudi, vendredi 14 h-17 h  
@ : lafitte-vigordane@wanadoo.fr

### LAPEYRÈRE

Tél./fax : 05 61 90 23 52  
Maire : Claude Valette  
Horaires : lundi 13 h-16 h  
@ : mairielapeyrere@orange.fr

### LATOUR

Tél./fax : 05 61 90 22 48  
Maire : Michèle Dupont  
Horaires : mercredi 14 h-16 h  
@ : mairie-latour2@wanadoo.fr

### LATRAPE

Tél./fax : 05 61 87 61 02  
Maire : Jean-Louis Séguela  
Horaires : mardi,  
vendredi 15 h-18 h  
@ : mairiedelatrape@orange.fr

### LAVELANET-DE-COMMINGES

Tél. : 05 61 87 63 23  
Fax : 05 61 87 89 29  
Maire : Evelyne Delavergne  
Horaires : mardi, mercredi,  
vendredi 14 h-18 h  
@ : mairie-lavelanet-de-  
comminges@wanadoo.fr

### MAILHOLAS

Tél. : 05 61 87 18 05  
ou Sivom de Rieux :  
05 61 90 87 22  
Maire : Gérard Carrère  
Horaires : mardi, jeudi 9 h-12 h  
au Sivom de Rieux

### MARQUEFAVE

Tél./fax : 05 61 87 85 13  
Maire : Jean-Claude César  
Horaires : lundi au samedi  
8 h 30-12 h 15, mardi au  
vendredi 14 h-17 h  
@ : marquefave@wanadoo.fr  
www : www.marquefave.fr

### MASSABRAC

Tél. : 05 61 90 37 66  
Fax : 05 61 90 15 03  
Maire : Jean-Louis Gay  
Horaires : mardi 9 h-12 h  
et 14 h-17 h, samedi 9 h-12 h  
@ : mairie.massabrac@orange.fr

### MONTAUT

Tél. : 05 61 87 41 68  
Fax : 05 61 87 41 68  
Maire : Robert Delmas  
Horaires : mardi,  
mercredi 9 h-12 h,  
mardi 14 h-18 h,  
jeudi 14 h-17 h,  
vendredi 13 h 30-17 h  
(permanence téléphonique :  
jeudi 8 h 30-12 h)  
@ : mairie-montaut31@  
wanadoo.fr

### MONTBRUN-BOCAGE

Tél./fax : 05 61 98 10 82  
Maire : Christian Sénéclausse  
Horaires : lundi au  
jeudi 9 h-12 h, mardi et  
jeudi 13 h 30-16 h 30  
@ : commune-montbrun-  
bocage@wanadoo.fr

### MONTESQUIEU-VOLVESTRE

Tél. : 05 61 98 43 43  
Fax : 05 61 90 40 31  
Maire : Henri Déjean

### Horaires :

tous les jours  
8h30-12h, 13h30-17h,  
samedi 9 h-12 h  
@ : mairie.  
montesquieuvolvestre@  
wanadoo.fr  
www : www.mairie-  
montesquieu-volvestre.fr

### MONTGAZIN

Tél./fax : 05 61 97 35 30  
Maire : Paul Benazet  
Horaires : mardi 17 h 30-20 h 30

### PEYSSIES

Tél. : 05 61 87 88 04  
Fax : 05 61 87 26 47  
Maire : Daniel Grycza  
Horaires : mardi, jeudi,  
samedi 9 h-12 h, vendredi 14 h  
à 18 h  
@ : mairie-peyssies2@wanadoo.fr

### RIEUX-VOLVESTRE

Tél. : 05 61 98 46 46  
Fax : 05 61 98 46 41  
ou 05 61 98 46 10  
Maire : Maryse Vezat  
Horaires :  
mardi au samedi 9 h-12 h,  
lundi au vendredi 14 h-16 h 30  
@ : mairie.rioux.31@wanadoo.fr

### SAINT-CHRISTAUD

Tél./fax : 05 61 97 15 90  
Maire : Pierre Ferrage  
Horaires : lundi 14 h-18 h,  
vendredi 9 h-12 h, 14 h-17 h

### SAINT-JULIEN

Tél. : 05 61 87 61 25  
Fax : 05 61 87 15 05  
Maire : Patrick Lefebvre  
Horaires : mardi, mercredi,  
jeudi, vendredi, samedi  
9 h-12 h 30, lundi, mardi, jeudi,  
vendredi 14 h-18 h 30  
@ : saint-julien.mairie@  
wanadoo.fr

### SAINT-SULPICE-SUR-LÈZE

Tél. : 05 61 97 34 98  
Fax : 05 61 97 36 30  
Maire : Colette Suzanne  
Horaires :  
tous les jours 9 h-12 h 30,  
14 h-16 h, samedi 9 h-12 h  
@ : stsulpice.leze@wanadoo.fr  
www : www.stsulpicesurleze.fr

### SALLES-SUR-GARONNE

Tél./fax : 05 61 87 13 04  
Maire : Jean-Louis Halioua  
Horaires : mardi, vendredi,  
samedi 9 h-12 h  
@ : mairie.salles@wanadoo.fr  
www : www.mairie.de.salles.  
free.fr